

Par courriel

Montréal, le 27 avril 2023

Objet : Demande d'accès concernant le 700, avenue Marshall, lot 1 522 912, cadastre du Québec, lots 531, 531-2, 532, 532-2, cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent, Dorval (Québec) N/Réf : 200821122 V/Réf : Art 23-23

Madame Art 53-54 ,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 23 janvier 2023, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande;

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acc@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Direction régionale de Montréal

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

www.environnement.gouv.qc.ca

MONTRÉAL

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC :2934

NO LIEU : X2006744

ANCIEN NO GTC : 06353

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : terrain au nord de Côte-de-Liesse et 55e à Dorval

NOM DE LA FICHE GTC : Terrain au nord de la Côte-de-liesse

TYPES DE PROPRIÉTAIREInconnu

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Milieu(x) receptideur(s) affecté(s) :Sol

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSEMUNICIPALITÉMRC

DorvalVille de Montréal

CODE POSTAL

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

RANG, CONCESSION ...

CADASTRE

CADASTRE DU QUÉBEC

1522912

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE :45,4547161758

LONGITUDE : -73,7387714561

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSEMUNICIPALITÉ

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Réutilisation seulement

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX	183	372	555
TRAITÉS / EXCAVÉS	166	374	540
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :☐

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS	EAU SOUTERRAINE
Hydrocarbures aromatiques polycycliques* Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	
TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE	

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE☐ Aucune☐ Présente☐ Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI☐ Aucun☐ En cours☐ Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE☐

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

MONTREAL

SYSTEME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINES
FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC :2934

NO LIEU : X2006744

ANCIEN NO GTC : 06353

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL☐

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS☐

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE☐

NO GTE : GTE-

SOUS ENQUÊTE☐

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL☐

ANNÉE D'OUVERTURE : 1992

ANNÉE DE FERMETURE : 1992

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	☐	☐	☒ 1992
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	☐	☐	☒ 1992
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		☐	☐

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	IN SITU	RESPONSABLES DU DOSSIER
Élimination dans un LET/LEET/LED CD/LEMN/LETI	☐	Pépin, Guylaine
Enfouissement dans lieu enfouiss. sols contaminés	☐	

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT	
	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT: ☐

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

DATE DE CRÉATION :1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE :2000-08-11

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE :2023-04-26

Montréal, le 5 mars 2019

1884901 Alberta Ltd.
PARK'N FLY
700, avenue Marshall
Dorval (Québec) H9P 2Z4

N/Réf. : 7316-06-01-65500-05
401783979

Objet : Neiges usées poussées dans la rive du ruisseau Bouchard

Mesdames,
Messieurs,

La présente fait suite à une inspection réalisée le 22 février 2018 à la suite de la réception d'une plainte concernant des neiges usées poussées dans la rive du ruisseau Bouchard sur votre propriété sise sur le lot 1 522 912 du cadastre du Québec à Montréal, dont l'adresse civique est le 700, avenue Marshall à Dorval. L'inspection a permis de constater que des neiges usées provenant du stationnement extérieur PARK'N FLY étaient poussées et accumulées dans la rive du ruisseau Bouchard, soit au-delà de la clôture, à la limite est du lot susmentionné.

Notez que cette pratique contrevient à l'article 22, al.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* puisque la neige poussée, soufflée ou entreposée dans la bande riveraine d'un cours d'eau est susceptible d'entraîner un rejet de contaminant dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement.

Ainsi, nous vous demandons de prendre les dispositions nécessaires afin de cesser ou de faire cesser les activités de poussage de neiges usées dans la bande riveraine du ruisseau Bouchard et de nous informer par écrit des mesures qui seront mises en place d'ici le 22 mars 2019 .

...2

Notez qu'une sanction administrative pécuniaire peut être imposée pour tout manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) ou à ses règlements. Le montant de la sanction administrative pécuniaire pour un manquement à l'article 22 de la LQE est fixé à 5000\$ pour une personne morale.

Pour plus d'information sur les sanctions administratives pécuniaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives sur le site Internet du Ministère au lien suivant :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/cadre-application-SAP.pdf>

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Madame Jessie Wrangel au 514-873-3636, poste 278.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

JW/jw/yek



Jessie Wrangel
Inspectrice

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal et de Laval
Région : Montréal

1 Identification		
Date de l'intervention : 2018-03-16	Heure de début : 10 h 33	Heure de fin : 10 h 38
Intervention effectuée par : Jessie Wrangel		
Accompagné par :		↓↑ - + ☒ SO

1.1 Demande		☐ SO
N° de demande : 200647521	Type de demande : Plainte à caractère environnemental	
Objet de la demande : M-PL / Dorval / Park N' Fly Neige poussée dans la rive du ruisseau		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301291925	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7316-06-01-65500-05	N° de document : 401783684
But de l'intervention : M-PL / Dorval / Park N' Fly Vérifier le bien fondé de la plainte reçue le 2 mars 2018 concernant de la neige poussée dans la rive du ruisseau Bouchard	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Park 'N Fly	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2178617	Type de lieu : commerce
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 700, avenue Marshall Dorval (Québec) H9P 2Z4	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :	

3 Intervenant du lieu					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	1884901 Alberta Ltd.	Propriétaire	888, 3rd Street S.W. 4300 Bankers Hall West Calgary (Alberta) T2P 5C5	Y2193189	X2178617

4 Condition météo	☒ SO
-------------------	--

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)	↓↑ - + ☒ SO
---	---

6 Plainte		☐ SO
Plaignant rencontré : ☐ oui ☒ non	Plaignant contacté : ☐ oui ☒ non	

7 Photo numérique		☐ SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 13	Nombre de photos intégrées au rapport : 8	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Jessie Wrangel avec un appareil photo de type Art 23-24. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : Art 23-24		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

7.1 Modification apportée aux photos numériques		↓↑ - + ☐ SO
#	Identifications des photos	Modifications apportées
1	1 et 3	Ont subi un montage panoramique dans la galerie de photo de Art 23-23 afin d'en faciliter la consultation

8 Grille d'intervention annexée	↓↑ - + ☒ SO
---------------------------------	---

9Autre pièce annexée au rapport			↓↑ - + ☐ SO
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Plan	1	Localisation

10Équipement utilisé	↓↑ - + ☒ SO
----------------------	---

11Échantillon	↓↑ - + ☒ SO
---------------	---

12Mise en contexte	☐ SO
L’inspection fait suite à la réception d’une plainte concernant des neiges usées poussées dans la rive du ruisseau Bouchard près du Park ‘N Fly, stationnement extérieur près de l’aéroport de Dorval.	

13Description de l’intervention
Lors de cette inspection je constate :
- Un amas de neiges usées poussé sur le lot 1 522 912 à partir du stationnement Park ‘N Fly et passe au-delà de la clôture délimitant le terrain vers le ruisseau Bouchard; - La pente de l’amas de neige se termine verticalement à la limite du niveau d’eau du ruisseau Bouchard (voir photos). - Il n’est pas possible de déterminer l’emplacement de la ligne des hautes eaux à cette période de l’année, puisque la végétation et les signes d’érosion sont enfouis sous la neige. Cependant, considérant que la ligne des hautes eaux ne peut se situer en dessous de la ligne actuelle de l’eau, je déterminerai s’il y a un empiètement dans la rive ou le littoral en me basant sur la ligne actuelle de l’eau. - Il m’est impossible de mesurer la pente du talus en raison du couvert de neiges qui modifie la topographie. En comparaison avec les pentes de la rive opposée, la pente n’est pas continue et mesure plus de 30% et la hauteur du talus est inférieure à 5 mètres. Je conclus que la rive doit avoir une longueur horizontale d’au moins 10 mètres*. L’amas de neige situé sur le replat empiète sur la totalité des 10 mètres à l’horizontale, à partir de la ligne actuelle de l’eau. Il se situe donc à l’intérieur de la rive du ruisseau Bouchard. <i>*Article 2.2 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.</i>

14Vérification complémentaire à l’intervention	☐ SO
Je procède à une vérification de la localisation du terrain de Park ‘N Fly dont l’adresse civique correspond au 700 avenue Marshall dans l’Atlas Géomatique en superposant les couches des lots cadastré du Québec et la couche des cours d’eau de l’Île de Montréal et suis en mesure de confirmer que le stationnement ainsi que la portion de terrain au-delà de la clôture correspond au lot 1 522 912.	
En vérifiant le rôle foncier disponible sur les services en lignes du site Internet de la Ville de Montréal, je constate que le propriétaire du lot 1 522 912 est la personne morale 1822703 Alberta Ltd. qui est un nom antérieur de 1884901 Alberta Ltd. suite à une fusion simplifiée en 2015. Cette compagnie exploite sous le nom de Park ‘N Fly™.	
La neige poussée dans la rive naturelle d’un cours d’eau peut détruire la végétation et causer de l’érosion. De plus, la neige provenant d’un stationnement est bien souvent souillée par l’épandage de fondants (sel, calcium), d’abrasifs et de roc concassé, ainsi que par la présence de déchets, d’hydrocarbures provenant des voitures et de particules de métaux. Cela peut avoir des effets négatifs sur la qualité de l’eau, ainsi que sur l’habitat du poisson. Il n’est donc pas souhaitable que ces contaminants se retrouvent dans l’eau. Pour ces raisons, le ministère considère que la neige poussée dans la bande riveraine d’un cours d’eau est susceptible de modifier la qualité de l’environnement et constitue un manquement à l’article 22 al. 2 de la Loi sur la qualité de l’environnement.	

15Conclusion
L’inspection a permis de constater que la plainte était fondée, des neiges usées sont poussées dans la rive du ruisseau Bouchard.
Lors de l’inspection réalisée à la saison hivernale 2017-2018, j’ai constaté un manquement à l’article 22, al.2 de la Loi sur la qualité de l’environnement. Cependant, en date de rédaction du rapport, le manquement n’est pas contemporain donc je recommande Art 37

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés			↓↑ - + ☒ SO
1	Manquement :		Degré de gravité des conséquences : Sélectionner une valeur
	Référence légale :		
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Sélectionner une valeur		Gravité objective du manquement de catégorie : Sélectionner une valeur
	Explication :		
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Sélectionner une valeur		
	Les conséquences sont : Sélectionner une valeur		
Explication :			
Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Sélectionner une valeur		Sélectionner une valeur	
Explication :			

17 Recommandations	
Art 37	
Rédigé par : Jessie Wrangel	Fonction : Inspectrice
Signature : 	Date de signature : 2019-02-20

18 Vérification du rapport d'intervention		☐ SO
Approuvé par : Iris Laforme	Fonction : Chef d'équipe	
Signature :	Date :	
Commentaires : Selon les directives internes, cette intervention ne nécessite pas la vérification par la chef d'équipe.		



DSCN5524 (640x480) Panorama.jpg

1. Prise de vue générale du lieu visé par la plainte



DSCN5527 (640x480).jpg

2. Amas de neiges poussées au-delà de la clôture située à la limite est du lot 1 522 912 et accumulation de neiges dans la rive du ruisseau Bouchard



DSCN5529 (640x480) Panorama.jpg

3. Prise de vue générale sur l'amas de neiges poussées en rive du ruisseau Bouchard



DSCN5532 (640x480).jpg

4. Localisation du terrain d'où proviennent les neiges poussées.

Park 'N Fly

Neiges poussées dans la rive du ruisseau Bouchard



ruisseau Bouchard -

● Point des angles photo

Amas de
neiges poussées

Lot 1 522 912

: X2178617
Park 'N Fly
commerce

▲ CoursEau.shp

▲ Sélection - Lieux
d'intervention



Noms de lieux BGAQ

▲ Repères - Municipalités -
Niveau 1



Hydronymes BDGA

▲ Réseau routier

— Autoroute

— Nationale

— Régionale

— Liaison maritime

Échelle : 1 / 939



Source(s) des données :

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, 2019

Environnement
et lutte contre
les changements
climatiques

Québec

Préparé par:
Jessie Wrangel
2019-02-20